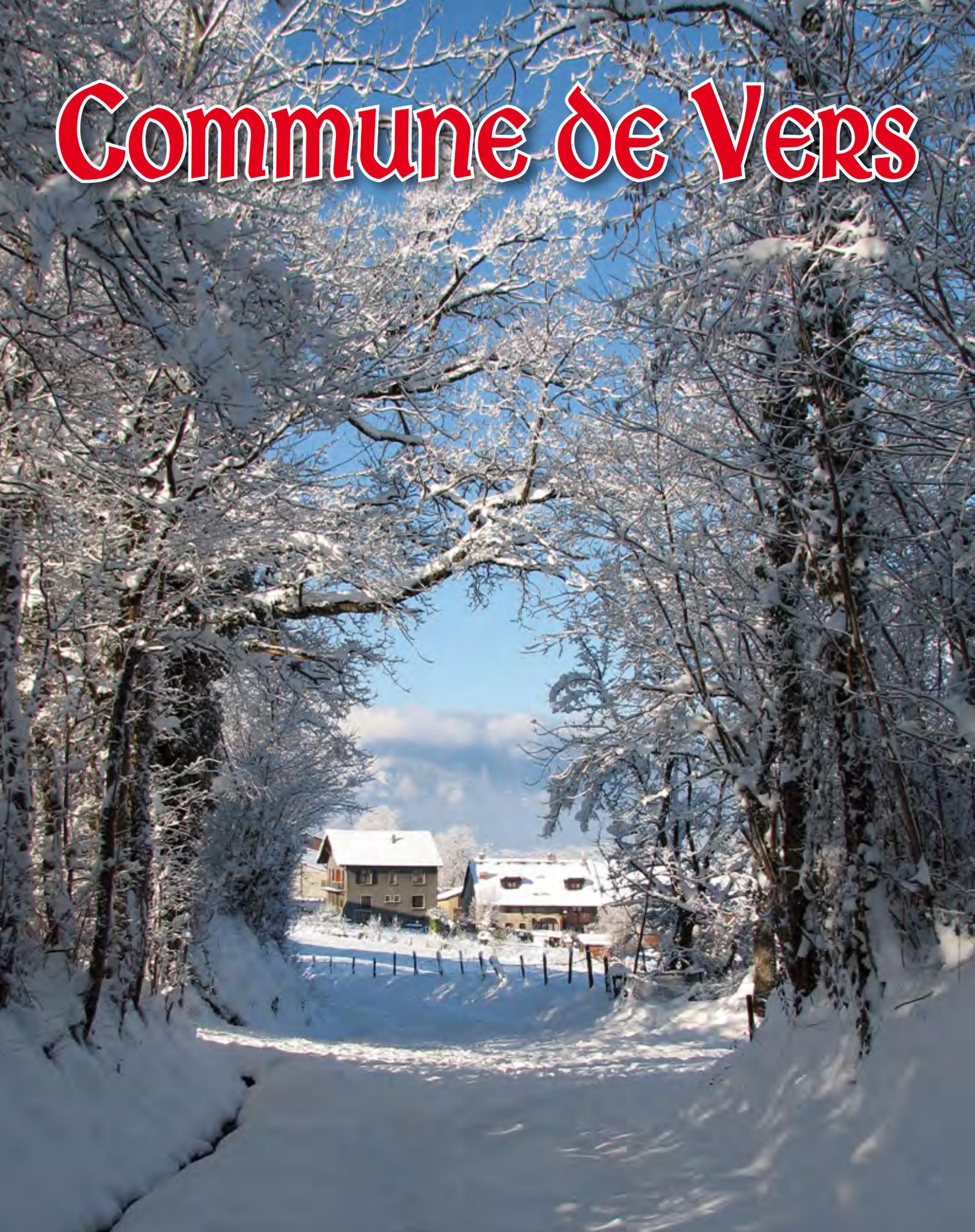


# Commune de Vers







# Chers Vernois

# Chers Vernois

Cette année 2014 sera riche en événements politiques : élections municipales en début de printemps, toujours chères aux habitants, élections européennes en mai et élections sénatoriales en septembre. Chacun de vous sera sollicité et la République compte sur vous pour participer aux différents débats et au choix de vos élus, dans un esprit de civisme et de respect. L'élection des sénateurs, quant à elle, sera faite par les élus d'un collège électoral rassemblé par circonscription.

En cette fin de mandat et par devoir de réserve, je ne peux que remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui ont œuvré à organiser la commune et à faire avancer les actions menées. Je citerai tous les membres de mon conseil municipal qui se sont investis dans les projets et qui ont eu à cœur de bien faire.

Je réserve une attention particulière à l'ensemble des employés communaux : je souligne leur engagement, car, avec peu de moyens mis à leur disposition, mais avec beaucoup de bonne volonté et d'éthique, beaucoup de présence pas toujours programmée, chacun parvient à satisfaire les besoins qui se présentent. C'est pourquoi j'ai confiance en chacun et je crois encore beaucoup en cette façon de travailler proche de la base, qui donne un vrai sens à l'action quotidienne.

Je n'oublierai pas non plus les personnes extérieures, simples citoyens habitant notre village - ils se reconnaîtront -, qui aident régulièrement ou ponctuellement les services et les élus : merci d'aimer votre commune, nous apprécions tous.

En ces temps perturbés par les affaires, scandales, attentats, xénophobie idéologique, religieuse, culturelle, nationaliste, je reviendrai sur certaines valeurs de base qui ont du mal à s'afficher : le respect et la tolérance. Sachons cultiver ces premières vertus, rempart à une société violente et autoritaire. Cependant, tolérance ne veut pas dire laxisme et laisser aller, nous devons rester vigilants et appliquer les principes du droit républicain lorsque l'intolérable se présente. Le respect, quant à lui, permet les vraies relations d'égalité envers chacun et nous devons le traduire de façon permanente afin de vivre des situations apaisées.

Je terminerai ces propos en m'adressant aux plus jeunes : investissez vous dans des actions municipales ou plus généralement collectives, la société a absolument besoin de vous. Vous êtes le moteur de l'évolution future, votre enthousiasme, vos envies, vos idées nouvelles sont autant de valeurs qui doivent être prises en compte, mise en forme, développées ; leurs résultats modèleront votre vie ; « l'homme est ce qu'il se fait » écrivait un certain philosophe, Jean Paul Sartre.

Permettez-moi de penser particulièrement à tous ceux qui souffrent tout en formulant pour vous tous mes meilleurs vœux de bonheur.

Votre maire, Raymond Villet

*Au sommaire*

Edito.....	3
Réalisations 2013 ....	5
Délibérations CM .....	6
Bât. périscolaire .....	8
Rénovation mairie ..	10
Auberge.....	12
PLU .....	13
La vie à Vers .....	18
Les écoles .....	22
Les associations .....	26
Vers plus vert .....	30
Intercommunalité...	32

Parution semestrielle gratuite  
Hiver - Été  
Tirage 480 exemplaires

**Commission information :**

Dominique Ernst  
Raymond Villet  
Eddy Clerc  
Ghislaine Jacquet  
Martine Lyard  
Sébastien Tremblet

**Rédaction et photos :**

Dominique Ernst

**Mise en page et composition :**

Jean-Pierre Chauvet

**Publicité :**

Tarifs en mairie  
(Tél.04 50 35 20 33)

**Impression :**

Imprimerie Villière  
74160 Beaumont



*photo de couverture :*  
*Le chemin des voyageurs*

## Informations

### Horaires d'ouverture

Mairie			
Secrétariat de mairie	Lun		14h00 18h00
	Mar		16h30 19h30
	Ven	08h30 12h30	
M. le Maire	sur rendez-vous		
MM.les adjoints	sur rendez-vous		
Tél. 04 50 35 20 33 - Fax. 04 50 35 15 47 - Courriel : <a href="mailto:mairie@vers74.fr">mairie@vers74.fr</a>			

### Point poste

<i>Horaires d'ouverture en cours d'élaboration</i>			
Tél. 04 50 35 29 85			

### Bibliothèque

	Lun-Mer		16h30 19h00
	Sam	10h00 12h00	
Tél. 04 50 35 04 87 - courriel : <a href="mailto:bibliothèque.vers74@orange.fr">bibliothèque.vers74@orange.fr</a>			

### Déchèterie de Vulbens

du 1 <sup>er</sup> novembre au 28 février	Lun à Ven	09h00 12h00	14h00 17h30
	Sam	09h00	17h30
du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre	Lun à Ven	09h00 12h00	14h00 18h00
	Sam	09h00	18h00
Tél. 04 50 04 64 08			

### Tarif de location des salles communales

Salle des fêtes (caution salle 250 € - caution ménage 100 €)			
	Résidents	Extérieurs	Assoc.de Vers (1)
Demi-journée ou soirée en semaine	70 €	150 €	gratuit
Journée complète en semaine	90 €	220 €	gratuit
Week-end du samedi matin au lundi matin	130 €	380 €	gratuit
Petite salle rez-de-chaussée (caution salle 150 € - caution ménage 50 €)			
Résidents de Vers uniquement			Assoc.de Vers (1)
la soirée	25 €		gratuit

(1) Utilisation régulière : une convention spécifique est conclue et fait l'objet d'une tarification définie par le Conseil Municipal.

# Principales réalisations 2013

### VOIRIE :

- Achats : micro-tracteur pour les travaux divers et le déneigement : 37.209 €, tronçonneuse (449 €), débroussailleuse (1000 €), remorque (3133 €)
- Enfouissement de réseaux au chemin de la Forge (3540 €) (travaux réalisés en 2010 ; solde payé en 2013)
- Mise en place de containers semi-enterrés à Maison-Neuve : terrassement + containers : 41.700 € (dont 12.000 € remboursés par le SIFEFAGE)
- Installation d'horloges pour l'extinction de l'éclairage public (1885 €)
- Curage de fossés et débroussaillage (entretien courant)

### BATIMENTS COMMUNAUX :

- Construction du bâtiment périscolaire : frais d'étaieement du bâtiment : 14.650 € qui seront remboursés par l'assurance.
- Construction d'une nouvelle classe (195.500 €) et agrandissement de la cour (9141 €)
- Réfection pignon sud de l'église (23.900 €)
- Réfection mur est du cimetière (18.160 €)
- Réaménagement des Algécos en réfectoire + cuisine pour approvisionnement en liaison froide (13.960 €)

### AUBERGE :

- Le changement de gérance a été l'occasion de faire quelques améliorations :
- Isolation, plâtrerie et peinture salle à manger, bar et escaliers (28.800 €)
- Carrelage terrasse (6300 €)

- Réfection du sol du bar (9000 €)
- Achat d'une machine à glaçons (1730 €)
- Vérification et remise en état des appareils de cuisine (2500 €)
- Rachat du mobilier aux anciens gérants et revente aux nouveaux (10.630 €)

Plus diverses réparations (plomberie, menuiserie...)

### PLAN LOCAL D'URBANISME :

Poursuite de la procédure réglementaire de révision du Plan d'Occupation des Sols (13.500 € engagés cette année). Le nouveau Plan Local d'Urbanisme sera arrêté par la prochaine municipalité.

### MATERIEL :

Achat d'une imprimante-photocopieuse pour la mairie (5900 €), changement du logiciel de comptabilité (1300 €), appareils et mobilier de cuisine pour la cantine (13.120 €), tricycles et trottinettes pour l'école maternelle : 4170 € (dont 2085 € pris en charge par l'Association de Parents d'Elèves) et petit matériel (aspirateur, fax, container à ordures, hotte appartement...)

### MOBILIER :

Tables, chaises et meuble pour l'école (1530 €)

### URBANISME :

Dossiers déposés :

37 Déclarations préalables

19 Permis de construire

1 Permis d'aménager

17 Certificats d'urbanisme

## Projets 2014

La nouvelle équipe municipale sera chargée de donner sa propre orientation aux projets engagés et de définir ses nouveaux investissements

## Extrait des délibérations...

### Séance du 3 septembre 2013

**Procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique)** pour l'acquisition de la masure Villet en vue de la réalisation d'un projet global de maison intergénérationnelle à la place de ce bâtiment et du presbytère. La Safact (Services Administratifs et Fonciers Attachés aux Collectivités Territoriales) a fait une proposition de devis d'un montant de 4107 euros pour la réalisation de l'étude d'impact, la constitution du dossier d'enquête publique et l'accompagnement administratif de la procédure. Le Conseil municipal est favorable à la poursuite de ces démarches.

**Le Plan d'Occupation des Sols** actuellement en vigueur prévoit deux emplacements réservés, numérotés 8 et 9, qui apparaissent aujourd'hui surdimensionnés par rapport aux éventuels projets d'aménagement de la commune, compte-tenu de la configuration des terrains concernés. Le Conseil municipal valide le principe d'une diminution de la surface de ces emplacements tenant compte des réels projets d'aménagement de ces secteurs par la commune.

**Dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable de Matalilly-Moissey** conduit par la Communauté de

Communes du Genevois (CCG), la commune de Vers vend à la CCG la totalité de la parcelle A310 au prix forfaitaire de 1500 euros. C'est sur cette parcelle située au dessus du village de Bellossy que sera implanté l'ouvrage « SP3 station de reprise réservoir ».

**Révision des loyers des locaux et appartements communaux** selon l'Indice de Référence des Loyers, pour la période du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014, cette augmentation est de 1,54 %.

**Repas cantine pour les employés communaux et les enseignants des écoles de Vers** : suite à une demande de ces derniers, le Conseil municipal décide de proposer qu'ils puissent commander leurs repas auprès de la société « Mille et un repas » qui livre la cantine, pour un tarif à prix coûtant.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle** à la section du Vuache de l'« UDC-AFN et autres conflits » nouvellement formée, pour l'achat de deux drapeaux tricolores au nom de l'association et de vêtements de pluie pour les porte-drapeaux. Sur une somme totale de 3000 euros attribuée par l'ensemble des communes concernées, la part de la commune de Vers s'élève à 321,90 euros.

**Plan de sécurisation du**

**réseau de distribution électrique** de la commune, dans le cadre du programme lancé par le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie) pour la résorption des réseaux basse tension aériens nus de faible section. Il y a 43 mètres de fils à sécuriser sur le territoire de la commune de Vers. Le Syane prend 85 % du coût de ces travaux à sa charge.

### Séance du 13 septembre 2013

**Choix d'un nouveau gérant pour l'auberge communale de la Fruitière**, à la suite des entretiens réalisés avec les différents candidats, la commission chargée du dossier propose de retenir la candidature de MM Patrick et Gérard Josserand, domiciliés à Meythet. Par délibération, le Conseil municipal confirme ce choix et fixe la reprise de l'auberge communale par les nouveaux gérants à la date du 1er novembre 2013 (voir page 12).

### Séance du 8 octobre 2013

**La candidature de la commune à l'appel à projets du Syane pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie** a été retenue par ce syndicat départemental. Une subvention est en bonne voie d'attribution au vu du diagnostic énergétique de

ce bâtiment, l'économie d'énergie apportée par les travaux étant maximale. La réalisation de ces travaux nécessite un minimum d'investissement de 300.000 euros et l'intervention d'un architecte. La commune étudie aussi la possibilité d'acheter la ferme adjacente à la mairie et réfléchit à un projet d'ensemble.

**La nouvelle organisation des locaux scolaires et périscolaires** ainsi que le passage à un approvisionnement de la cantine en liaison froide nécessitent un réajustement des horaires et des missions du personnel. Après avoir pris connaissance des modifications proposées, le Conseil municipal accepte la mise en place de ces modifications en termes de personnels et d'horaires.

**Modification des horaires d'ouverture de la mairie**, dès le 14 octobre 2013, le secrétariat de mairie sera ouvert : lundi de 14h à 18h, mardi de 16h30 à 19h30, vendredi de 8h30 à 12h30. L'horaire tardif d'accueil du public est maintenu, mais déplacé au mardi. Une ouverture en début d'après-midi (lundi) permet d'offrir au public toutes les plages horaires de la semaine.

**Régie photocopies et impression de documents** : le secrétariat de mairie constate depuis quelques mois une hausse des demandes

## ...du Conseil municipal

de photocopies et impressions de documents (notamment pour l'urbanisme). Compte-tenu des coûts engendrés, le Conseil municipal décide de rendre payant ce service. Le coût est fixé à 10 centimes pour les copies ou impressions A4 noir et blanc, à 20 centimes pour les copies ou impressions A4 couleurs, au tarif A4 x 2 pour les copies ou impressions A3. Le seuil de participation à cette perception est fixé à 1 euro. Les associations de la commune sont exonérées de ce paiement, mais uniquement pour les copies ou impressions réalisées dans un but d'intérêt général à l'échelle de la commune.

**Transfert des soldes du budget eau à la Communauté de Communes du Genevois**, pour des raisons comptables, il convient d'indiquer que la commune accepte le transfert en pleine propriété de l'actif, de la totalité du passif et des restes à recouvrer, tels qu'ils apparaissent au compte de gestion et au compte administratif de l'exercice 2012. Le Conseil municipal prend une délibération dans ce sens.

### Séance du 5 novembre 2013

**Aménagement du parking scolaire** pour une meilleure sécurisation de la sortie des élèves, les travaux comprendront la suppression du terre-

plein central du parking et la création d'un cheminement piéton entre les deux écoles, avec une entrée/sortie unique. Délimitée par des barrières, cette nouvelle zone permettra que la circulation des parents et des enfants se fassent exclusivement dans cet espace piéton, évitant ainsi les déplacements anarchiques et dangereux sur le parking. Les effectifs scolaires étant en constante augmentation, le Conseil municipal décide par ailleurs de lancer une réflexion globale sur l'aménagement du parking, de ses accès et de ses cheminements.

### Externalisation de l'instruction des documents d'urbanisme,

à compter du 1er janvier 2014, l'État n'assurera plus ce service. Après étude de deux options possibles, instruction de ces documents par un service spécifique créé par la Communauté de Communes du Genevois ou mandat auprès d'une société spécialisée privée, le Conseil municipal décide de conclure un contrat d'assistance à maître d'ouvrage d'une année avec le cabinet d'urbanistes SARL EFU.

### Achat de tricycles et de trottinettes pour l'école maternelle,

l'association des parents d'élèves de Vers propose d'acheter du nouveau matériel pour remplacer les véhicules actuels qui sont hors d'usage après une vingtaine d'années de

bons et loyaux services. Après étude du dossier, le Conseil municipal décide de financer à hauteur de 50 % l'achat de vingt véhicules (trottinettes, tricycles, draisiennes, tricycles multiplaces, chars romains) pour un montant global de 4170 euros.

### Dans le cadre des futurs travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie,

le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR). Ces aides financières de l'État ont pour objectif de soutenir les projets d'investissements structurants des communes situées en milieu rural.

### Liaison piétonnière entre Maison-Neuve et Vers chef-lieu,

l'important coût du projet initial et les difficultés à obtenir des financements extérieurs (subventions) posent la question d'une nouvelle étude de ce dossier. La réalisation d'un chemin piétonnier ou d'un trottoir sur la partie gauche de la route en montant pourrait s'avérer plus viable pour ce projet.

### Séance du 10 décembre 2013

**Augmentation du temps de travail pour le secrétariat de mairie** : le poste est actuellement occupé par une titulaire travaillant à

80 % du temps complet (28 heures hebdomadaires) et par une contractuelle assurant un remplacement de congé parental, à mi-temps. Considérant la charge de travail du secrétariat de mairie et après accord avec l'agent concerné, le Conseil municipal décide de porter le temps de travail de l'agent titulaire à 87,86 % (30 heures et 45 minutes), à compter du 1er décembre 2013.

### Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

compte-tenu du fait que cette pratique permet un gain de temps et une réduction des coûts d'impression, le Conseil municipal décide de recourir à ce système et choisit la plateforme homologuée

[www.s2low.org](http://www.s2low.org),

proposée par l'Association des Maires de France, comme support de télétransmission.

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune

[www.vers74.fr](http://www.vers74.fr)

### Construction d'un bâtiment périscolaire (suite)

CET ARTICLE FAIT SUITE AUX INFORMATIONS DONNÉES DANS LES BULLETINS PRÉCÉDENTS 2012 ET 2013.

#### Situation générale juridique actuelle de notre bâtiment périscolaire :

*Pour mémoire : Les bétons de l'infrastructure du bâtiment ne sont pas conformes à la norme de compression en vigueur et obligatoire à respecter dans les Etablissements Recevant du Public. La construction a été stoppée en mars 2012. La commune a pris un avocat et a mis en cause l'ensemble des intervenants principaux, le tribunal de Grenoble a commis un expert qui a convoqué l'ensemble des parties en mai 2013 ; il a ensuite réalisé le dossier de l'affaire et l'a présenté au début octobre 2013.*

Cette deuxième réunion a été faite en présence de tous les intervenants convoqués. Monsieur Montmasson, l'expert désigné par le tribunal, nous a présenté ses conclusions.

Après discussion, la compagnie d'assurances du maître d'œuvre a préféré opter pour un règlement amiable, évitant ainsi une convocation du juge du

tribunal administratif. Elle a déclaré qu'elle prendrait en charge les coûts de confortement ainsi que les coûts supplémentaires engendrés par la location et la pose du bâtiment modulable qui a servi de classe pendant l'année scolaire 2012-2013 et que nous avons du transformer en cantine pour cette année scolaire 2013-2014. Cette compagnie d'assurances s'arrangera par la suite avec les autres parties afin de partager les responsabilités financières des conséquences des malfaçons.

C'est un soulagement pour la commune qui a remercié la compagnie d'assurances pour son engagement.

Le projet de confortement retenu est celui qui consiste à renforcer les murs par l'extérieur et qui a une moindre conséquence sur les équipements internes déjà réalisés ; c'est aussi le moins onéreux.

La fin de construction du bâtiment se dessine maintenant un peu plus clairement.



Voici ce que nous pourrions espérer :

- lancement des ordres de services pour confortement et reprise des travaux de second œuvre : janvier 2014
- début des travaux de confortement : février, durée 2 à 3 mois selon les conditions climatiques

- fin des travaux de second œuvre : environ 3 mois

L'ensemble des hommes de l'art s'accorde à dire que le bâtiment pourra être mis en service à la rentrée de septembre 2014. C'est aussi notre vœu le plus cher et nous ferons tout notre possible pour tenir cette date.

### Quatrième salle de classe, cantine, garderie

Au vu du grand nombre d'élèves utilisant la cantine (finalement supérieur à 50 assez régulièrement) au cours de l'année scolaire 2012-2013, nous avons mis en place à la rentrée de septembre 2013 la solution expliquée dans le dernier bulletin d'été 2013 :

- transformer la salle de classe du bâtiment modulable en salle de cantine, vestiaire et cuisine de réchauffage.
- utiliser le sous sol du bâtiment de l'école maternelle (ancien local de la cantine) pour la garderie.
- mise en service du bâtiment modulable neuf en tant que 4ème classe.

La rentrée s'est bien passée et nous constatons avec plaisir une nette amélioration des conditions pour

l'ensemble des élèves et du personnel encadrant.

Notre nouveau fournisseur de repas, la société Mille et Un Repas, nous livre des mets très diversifiés, élaborés avec des nutritionnistes et appréciés des élèves qui fréquentent la cantine.

Cette nouvelle organisation de travail s'est mise en place rapidement, le réchauffage des plats se fait de façon simple et mesurée, le personnel a très vite pris la mesure de ce changement à la satisfaction générale.

Aujourd'hui, nous voyons l'avenir du groupe scolaire beaucoup plus sereinement et les efforts futurs devront vraisemblablement se porter sur une redéfinition de l'accès et des parkings afin d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants.

*N'oubliez pas que vous pouvez vous informer et vous documenter à partir de notre site internet*

[www.vers74.fr](http://www.vers74.fr)

*ou en relisant les précédents bulletins.*

## Favorisez nos annonceurs



**AUTO SECURITE**  
**CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE**  
ETABLISSEMENT LAFORETTE

Face au Macumba 228, rue du Jura 74160 NEYDENS Tél. 04.50.35.06.12	Impasse de l'Acquit 74520 VALLEIRY Tél. 04.50.04.86.75
---	--

## Projet de rénovation énergétique et d'accessibilité du bâtiment « Mairie-Salle des Fêtes »

### Petit historique :

Le bâtiment mairie-salle des fêtes est la partie de construction la plus récente de l'ensemble communal, ancien ensemble hôtelier, comprenant deux bâtiments juxtaposés, réalisés en des périodes de temps différentes :

Un immeuble construit pour partie au début du vingtième siècle, incluant un café-restaurant et onze chambres d'hôtellerie.

Un immeuble construit en 1960, incluant des garages au niveau 0, une grande salle à manger au niveau 1 et des chambres d'hôtellerie au niveau 2.

L'affaire s'est dissociée en 1977 suite au dépôt de bilan du propriétaire historique. Lors de la vente totale en 1979 de cet ensemble hôtelier, la commune a acheté la partie d'immeuble récente et a converti les pièces en salle des fêtes, locaux de mairie, petite salle de réunion et locaux d'entrepôt au rez-de-chaussée.

En 2001, le café restaurant avait fermé et le propriétaire à cette période a dû mettre en vente

son bien ; le conseil municipal a décidé de l'acheter suite à une réflexion alliant l'intérêt communal de posséder complètement l'ensemble des deux parties de bâtiment d'une part et d'éviter d'autre part que ne s'installe un nouveau propriétaire porteur de projet inconnu.

Entre 2004 et 2007, la commune a fait réaliser d'importants travaux qui ont permis de transformer la partie café restaurant en un ensemble comprenant la bibliothèque et trois appartements locatifs meublés.

### Projet :

#### Réflexion sur le projet :

En 2013, le conseil municipal a pris la décision de rénover la dernière partie de cet ensemble acquis au vu des réflexions qu'il avait faites précédemment :

L'État a lancé un grand plan national concernant la transition énergétique, communiquant sur l'absolue nécessité de faire des projets d'économie d'énergie.

En particulier, les collectivités sont pressenties pour faire le diagnostic de performance énergétique de leurs bâtiments communaux, en général anciens, et très consommateurs d'énergie.

Nous consommons trop d'énergie en général, nous ne pourrions pas laisser cet état de fait aux générations futures sans rien prévoir et réaliser dans le sens de l'économie.

Notre bâtiment est une « passoire énergétique » et coûte cher en fonctionnement, particulièrement le chauffage. De ce fait, les locaux des services de la mairie sont difficiles à chauffer et le personnel travaille l'hiver dans des conditions peu satisfaisantes.



Les prix des énergies augmentent et continueront d'augmenter dans des proportions supérieures à l'inflation.

Diverses aides sont attribuées actuellement aux communes qui ont des projets de réduction de la facture énergétique.

Enfin, l'État a promulgué une loi prescrivant le devoir d'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite avec obligation de réalisation pour l'année 2015.

Le conseil municipal a suivi deux pistes pour la mise en place de ce projet en s'appuyant sur les conseils du CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement, une structure du Conseil Général 74) qui a établi un pré-dossier de faisabilité incluant les coûts de transformation :

en demandant au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute Savoie), compétent dans ce domaine de la maîtrise de l'énergie, de piloter un diagnostic de performance énergétique pour l'ensemble de nos bâtiments communaux ; ce diagnostic, suivi d'un rapport complet, a été effectué au cours du premier semestre 2013 par une entreprise spécialisée.

en répondant à un appel à projets du SYANE, qui récompenserait les projets d'économie d'énergies les plus performants sur des bâtiments communaux par l'octroi d'une subvention. Nous avons répondu à cet appel à projets et notre dossier a été retenu suite à la décision d'un jury constitué à cette occasion, ce qui nous a permis de recevoir une subvention de 80.000 €.

## Contenu du projet :

L'étude du projet a été faite selon les critères ci-après :

1- Amélioration de la performance énergétique globale du bâtiment selon le respect de la réglementation thermique 2012, les principales actions sont les suivantes :

- exécution d'une isolation de façades par l'extérieur.
- remplacement des fenêtres actuelles.
- remplacement de l'isolation actuelle sur la dalle des combles.
- contrôle de la charpente, le cas échéant, remplacement des pièces défectueuses.

- contrôle de la couverture et remise en état ou remplacement, selon le cas.

- pose d'une isolation dure au plafond des garages et des locaux techniques.

- installation d'une ventilation double flux.

- recherche d'un éclairage plus performant et plus économe en énergie.

- modification du système de production d'énergie si les finances le permettent.

2- Création d'un ascenseur pour l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite :

- ascenseur intérieur à intégrer dans l'enveloppe existante, position en lieu et place de l'escalier du rez-de-chaussée arrivant à la cuisine de la salle communale.

3- Petits travaux de réaménagement intérieur du secrétariat de mairie (niveau 2).

4- Analyse de l'installation de chauffage existante et proposition d'amélioration de la performance. Option : étude pour une installation en toiture de capteurs photovoltaïques

L'ensemble des mesures d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment permettra d'économiser plus de 75% de l'énergie consommée actuellement, l'addition de production d'énergie par panneaux solaires photovoltaïques aurait pour finalité de faire de la mairie un bâtiment à énergie positive, en accord avec les perspectives de l'État à l'horizon 2050.

Le coût prévu de ces travaux est de l'ordre de 450'000 €. La commune va faire d'autres demandes de subventions, notamment auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'État.

Elle pourrait également bénéficier de prêts spécifiques à taux bas consentis par la Caisse des Dépôts (programme soutenu par l'État dans le cadre de la rénovation énergétique nationale).

## Réalisation du projet :

Nous avons lancé un appel d'offres en novembre 2013 pour rechercher un architecte, maître d'œuvre du projet. Nous choisissons l'architecte pour la réalisation du dossier au printemps 2014, les travaux, d'une durée d'environ six mois, pourraient commencer au deuxième semestre 2014.

### Un nouveau chef et de belles ambitions pour l'auberge communale



Ouverte en 1999, l'auberge communale de la Fruitière est devenue en quelques années un restaurant apprécié des gourmets de la région, qu'ils viennent de Haute-Savoie ou de la Suisse voisine. Installé dans un bâtiment de caractère, l'ancienne fruitière (fromagerie) de la commune, cet établissement doté d'une agréable terrasse offre à sa clientèle un cadre original et chaleureux.

Après Denis Sebie, qui en fut le premier exploitant, ce sont Anne-Sophie et Stéphane Joly qui ont été les gérants de l'auberge communale de 2003 à 2013. Au printemps 2013, les époux Joly ont décidé de réorienter leur carrière professionnelle en allant ouvrir un nouveau restaurant dans la ville de Grenoble, leur région d'origine.

Du coup, l'auberge de la Fruitière a fermé ses portes quelques mois, le temps de lancer un appel d'offres dans la presse spécialisée et de sélectionner de nouveaux gérants.

La municipalité a d'ailleurs profité de cette vacance pour réaliser différents travaux, dont la rénovation du bar et de la salle de restaurant. À la suite de l'appel d'offres, le choix de la commission chargée du dossier, confirmé par le Conseil municipal, s'est porté sur la candidature des frères Patrick et Gérard Josserand, deux professionnels au bénéfice d'une longue expérience dans les métiers de bouche.

Ouverte depuis la mi-novembre 2013, l'auberge de la Fruitière propose une cuisine de saison à base de produits frais, si possible de la région. Chef-cuisinier ayant travaillé dans de grandes maisons en France et à l'étranger, Patrick Josserand réalise lui-même son foie gras, ses terrines ou son saumon fumé, tout en travaillant parfaitement viande, poisson ou légumes.

La partie bar est assurée par son frère Gérard, qui met toute sa bonne humeur et sa compétence pour faire de cet établissement un lieu de vie et de convivialité déjà apprécié des habitants de la commune et de la région.

L'auberge propose bien sûr son traditionnel menu du jour à midi, mais aussi des menus gastronomiques et une carte régulièrement renouvelée (à consulter sur le site internet de la commune). Vraiment désireux d'animer la vie de la commune, les gérants ont d'ailleurs programmé avec succès une petite soirée conviviale avec accordéon à l'occasion de la sortie du beaujolais nouveau, le 22 novembre dernier.



*Patrick et Gérard Josserand, les nouveaux gérants de la Fruitière proposent une savoureuse cuisine de saison à base de produits frais.*

## Plan local d'urbanisme

### Urbanisme : Révision du Plan d'Occupation des Sols

#### Remarque préliminaire :

Cet article fait suite à la série d'articles déjà présentée dans nos précédents bulletins ; pour une meilleure compréhension de l'ensemble du dossier, reportez vous aux bulletins précédents (années 2012 et 2013), ainsi qu'aux comptes-rendus des différents conseils municipaux de cette période.

Nous avons écrit que le contenu des dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune devait suivre obligatoirement les prescriptions et préconisations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Genevois. Celui-ci s'achève, il a été approuvé par les communes et arrêté par le conseil communautaire du mois de décembre 2013. Le document doit être encore signé par l'État au début de l'année 2014 et son application deviendra alors effective.

Il est à noter que le document complet, mis à disposition dans les locaux du secrétariat de mairie pour lecture et commentaires des citoyens durant les mois de septembre et d'octobre 2013, n'a pas passionné les foules : zéro commentaire !

La complexité et le volume du contenu du document présenté ont vraisemblablement détourné les bonnes intentions, la question de la démocratie proposée à chacun se pose de plus en plus.

L'avancement de notre PLU s'est donc calqué sur celui du SCOT. En ce début d'année, nous arrivons au terme de l'étude de la partie du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document qui fixe l'aménagement et le développement de l'ensemble du territoire communal.

Nous inviterons les différents acteurs participant à la révision du PLU à une prochaine réunion qui nous permettra de jeter les bases de la nouvelle réglementation en compatibilité avec les prescriptions du SCOT et du Grenelle de l'Environnement.

Le PADD sera alors présenté au conseil municipal pour approbation. La suite du travail se fera avec une prochaine équipe municipale qui peaufinera les règlements et les zonages de construction ou, si elle le désire, recommencera l'ensemble du PLU. Dans le cas d'une continuation du travail commencé, au moins deux réunions publiques seront prévues avant la finalisation de l'ensemble du document qui pourrait être arrêté au début de l'année 2015.

Le travail pourrait alors se décomposer comme suit :

- Réunion publique, présentation et discussion du PADD
- Réunions techniques sur le règlement et le zonage
- Réunion de finalisation du règlement
- Finalisation du rapport de présentation
- Réunion de validation et d'arrêt du projet avec les personnes publiques associées
- Réunion publique, présentation de l'ensemble des documents
- Arrêt du projet par le conseil municipal
- Consultation des personnes publiques associées
- Publicité
- Enquête publique
- Modification du dossier
- Présentation au conseil municipal et approbation



À l'issue de chaque réunion, nous publions les comptes rendus détaillés de l'avancement du PLU sur notre site internet : [www.vers74.fr](http://www.vers74.fr)

## Vie scolaire : la réforme des rythmes scolaires

La rentrée de septembre 2014 se déroulera sous le signe du changement pour notre vie scolaire avec la mise en place des nouveaux rythmes pour nos élèves. Pour rappel, la commune avait choisi de reporter l'application de cette réforme d'une année afin de préparer au mieux cette nouvelle organisation.

Depuis le mois de juin dernier, la commune et les différents acteurs de la vie scolaire ont débuté la réflexion et un groupe de travail constitué d'enseignants, d'élus communaux, de personnels communaux et de représentants de parents d'élèves a été formé. Ce groupe de travail se réunit régulièrement. A ce titre vous trouverez sur notre site internet [www.vers74.fr](http://www.vers74.fr), tous les comptes-rendus des réunions dans la rubrique « à suivre ». Pour ceux qui n'auraient pas accès à internet vous pouvez venir au secrétariat, aux heures d'ouvertures pour le public, afin de vous en procurer un exemplaire.

Pour rappel l'enjeu de cette réforme est d'alléger le temps scolaire journalier en proposant une tranche horaire de Temps d'Activité Périscolaire (TAP) de 45 minutes par jour. Temps entièrement géré par la

commune et totalement facultatif. Le temps d'enseignement journalier se trouve donc diminué mais en contrepartie le mercredi matin sera travaillé.

A ce jour, après les premiers mois d'étude et de réflexion menées par le groupe de travail la nouvelle organisation hebdomadaire de nos élèves a été arrêtée et validée. A compter de septembre 2014 la nouvelle organisation horaire figure sur le tableau ci-dessous. Les 45 minutes de temps d'activités périscolaires seront organisées autour de la mise en place d'espaces ludiques en milieu scolaire. Ces espaces sont des lieux identifiés dédiés au jeu à l'intérieur d'une école, accessibles à l'enfant pendant les temps périscolaires.

Le concept repose sur deux principes :

1 - une combinaison spécialement étudiée d'une soixantaine de jeux aux fonctions exclusivement ludiques qui inclut :

- des jouets symboliques, d'imitation et de rôle ; la manipulation de jeux tels que les cuisines, poupées

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
08h30	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire	périscolaire
08h30 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	X	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 14h15	Temps d'activités périscolaires	Temps d'activités périscolaires		Temps d'activités périscolaires	Temps d'activités périscolaires
14h15 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30 18h30	Accueil périscolaire ou sortie de l'école	Accueil périscolaire ou sortie de l'école		Accueil périscolaire ou sortie de l'école	Accueil périscolaire ou sortie de l'école

*La future organisation du temps scolaire qui sera appliquée à la rentrée 2014-2015*

etc. permet à l'enfant de revivre des situations qu'il a connues ou rêvées. Ce type de jeux lui permet de reconstituer son vécu et de trouver un équilibre lui permettant de mieux aborder son présent et futur...

- des jouets de construction et d'imagination ; si un élève par exemple mime une bagarre entre robot, c'est le jouet qui est porteur de l'action et non l'enfant. Par ce biais le besoin d'agressivité est libéré contribuant à l'apaisement de la violence réelle.

- des jeux de société ; ils favorisent le respect des règles ainsi qu'une notion de partenaires de jeux plutôt que d'adversaires car une partie peut être rejouée et le perdant de la précédente partie peut devenir gagnant la seconde.

2 - *une procédure simple qui laisse l'enfant choisir de jouer « à ce qu'il en envie, sans être guidé ni jugé »*

Ce sont des packs d'une soixantaine de jeux et jouets. Ces ensembles de jeux sont étudiés et validés par la commission nationale des espaces ludiques en milieu scolaire.

Jusqu'à la rentrée prochaine le groupe de travail devra trouver comment articuler au mieux ces espaces ludiques avec d'autres activités qui pourront être proposées à nos enfants.

L'enjeu pour notre petite commune sera d'essayer de trouver la « meilleure » solution pour nos élèves afin qu'ils puissent débiter en septembre 2014 avec une organisation peut être modeste mais qui fonctionne.

La commune sera attentive à toute proposition de personnes qui pourraient, selon leur savoir faire et leur compétence, intervenir auprès des élèves pendant ces temps périscolaires. Chacun est invité à faire ses propositions à la mairie où il sera le bienvenu.

## La fauche tardive des talus, bon pour la nature

Depuis deux ans, s'inspirant des pratiques mises en place par le Conseil général de la Haute-Savoie, la municipalité de Vers a instauré un fauchage tardif des bords de routes communales. Le principe est simple, la « semelle » (la partie au bord de la route) et les endroits dangereux sont fauchés au printemps, mais le fossé et le talus ne le sont qu'à la fin août.

Lors du conseil municipal du mois de novembre 2013, Jean Schurmann, un naturaliste passionné domicilié au hameau de Chez Buet, a présenté aux élus un diaporama montrant les effets positifs de la fauche tardive pour la biodiversité dans son secteur. Ainsi, en 2013, sur les bas côtés de la route de Chez Buet, un couple de traquets pâtres (un oiseau placé sur la liste rouge européenne des espèces menacées), a construit successivement deux nids dans les fossés bordant cette voie, avec à la clé la naissance de neuf jeunes. Sans la mise en place de la fauche tardive, ces jeunes, mais aussi d'autres nids de pies grièche écorcheur, de fauvettes ou de bruants, auraient été irrémédiablement broyés par le rotor du tracteur en charge du fauchage.

Cette fauche tardive a également des effets bénéfiques sur la biodiversité des plantes. Elles ont possibilité de grainer, ce qui permet d'augmenter le nombre de plantes différentes sur un même secteur, avec au bout de quelques années le retour de belle floraisons naturelles sur les talus.

Outre l'aspect esthétique, ces floraisons sont très utiles à la biodiversité car elles nourrissent un nombre impressionnants d'insectes et de papillons divers et variés.



*Emblématique des talus de bord de route, la superbe orchidée *Ophrys Bourdon* illustre bien les effets bénéfiques, pour la biodiversité, d'une fauche tardive.*

# Informations communales

## Etat-Civil

### Naissances 2013

BEL Ferdinand	29 janvier 2013	SAINT-JULIEN
CARRON Elouan, Georges, Angelo	14 février 2013	GENEVE
LEPOLA Ida, Yvonne, Sofie	12 avril 2013	SAINT-JULIEN
BRAU Eline, Andréa	19 avril 2013	SAINT-JULIEN
ROUSSET Zélie	8 juin 2013	SAINT-JULIEN
GUARDIA Valentina, Lidia, Caroline	2 août 2013	SAINT-JULIEN
SAPPEY Hugo, Alexis	30 septembre 2013	SAINT-JULIEN
PORTAY Kessy	1 <sup>er</sup> octobre 2013	ANNEMASSE
PATIN Lina	8 octobre 2013	SAINT-JULIEN

### Décès 2013

CURTENAZ Robert	10 février 2013	SAINT-JEOIRE
COGNE Alberte née DESROZIERS	18 septembre 2013	VERS
GENOUD Jean	23 décembre 2013	MEYRIN

### Mariages 2013

FERRAND Alain - VALLS Sandrine	31 mai 2013	VERS
--------------------------------	-------------	------

## Calendrier des manifestations 2014 à Vers

Voeux du maire	vendredi 17 janvier 2014 19h00
Repas des aînés	dimanche 18 mai 2014
Fête villageoise	dimanche 29 juin 2014
Pèlerinage de Notre-Dame des Voyageurs	dimanche 3 août 2014
Rencontres hélico aéromodélisme	samedi et dimanche 23 et 24 août 2014
Soirée chouchoute de l'APE	samedi 22 novembre 2014



**Adela**  
ARCHITECTE

Arnaud de Lavareille - Architecte DPLG  
Démarche HQE  
1 Avenue Ganfin - 74150 Rumilly  
@:adela-architecte@orange.fr  
T:04 50 66 79 54 F:04 50 66 90 64  
Port:06 08 52 80 04 www.adela-architecte.fr



**PERRIN-CONFORT**  
Construction 06 07 31 71 62

Jean-François DEPOLLIER  
jfdepollier@orange.fr

44, route de Collonges - 74160 ARCHAMPS  
Fax 04 50 43 45 24  
perrin-confort-immobilier.com



**BALVER** S.A.R.L.  
CHARPENTE - COUVERTURE

AUVENT - ABRIS DE VOITURE & DE JARDIN

Tél. : 022/300 12 15  
Fax : 022/300 12 19

7, route des Jeunes Natel (D. Ladoy) 079 - 699.11.74  
1227 LES ACACIAS Natel (A. Givre) 079 - 699.11.84



**PERRIN-CONFORT**  
Immobilier 04 50 95 88 88

Solange PERRIN-CONFORT DEPOLLIER  
solange.perrin-confort@orange.fr

44, route de Collonges - 74160 ARCHAMPS  
Fax 04 50 43 45 24  
perrin-confort-immobilier.com



**BESSON**  
TRAVAUX PUBLICS

Réseaux d'eau  
et d'assainissement

Routes  
et voirie



Equipement  
hydraulique



**Z.A des Illes**  
**b.p 36 - 74270 MARLIOZ**  
**Téléphone 04.50.77.82.78**  
**Télécopie 04.50.77.83.31**



**Jacques Gros**  
paysagiste

- *Espaces Verts* 230 Chemin de Germagny 74160 VERS
- *Clôtures* Tel:04.50.04.75.69 Mobil:06.17.58.64.59
- *Terrasses* e-mail:jacogros@hotmail.com
- *Renovation, maçonnerie*
- *Piscine*



**EURL SB**

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie  
Energie Renouvelable  
**Serge BRÛLER**  
Tél/Fax 04 50 04 32 68  
sb74520@orange.fr

Z.A des Grands Chavannoux - 74500 VULBENS

### Les as du joystick s'affrontent pour la RCX Cup !



1. Compétition conviviale et réputée, la RCX Cup attire des pilotes venus de toute la France. 2. Jérôme et Florent Saxod, les deux fondateurs du MRCV pilotent avec enthousiasme l'organisation de la RCX Cup.



Installés dans un virage, les spectateurs sont toujours impressionnés par les sauts des bolides téléguidés.

Durant le week-end des 17 et 18 août 2013, c'est une météo parfaite qu'a connu le Mini Racing Club de Vers pour l'organisation de la 7ème édition de la RCX Cup, une compétition dédiée au modélisme automobile. Comme à l'habitude, la course se déroulait sur la piste Eric Marsan, un circuit en boucle de 330 mètres situé à Bellossy. Après les essais libres du samedi, une centaine de convives se sont retrouvés en soirée pour un agréable repas sous chapiteau, avant de découvrir sous les feux des projecteurs éclairant le circuit la virtuosité des passionnés qui pilotent ces mini-voitures dépassant les 70 km/h.

Le public a également pu assister à une impressionnante démonstration où un hélicoptère guidé grâce à un joystick ultra précis par Michael Krebs arrivait presque à tondre la pelouse en se mettant sur le dos !

Dimanche, les abords de la piste faisaient à nouveau le plein de public pour la RCX Cup, une compétition qui a rassemblé une trentaine de pilotes venus de toute la France sur le circuit très bosselé de Bellossy. Et il n'y a pas d'âge pour piloter ces étonnants modèles réduits, à l'image du jeune Antoine, 5 ans et demi, qui a participé sans problème à plusieurs courses de la journée !

### Séquence émotion à la bibliothèque



*Une soirée dédiée à l'amitié et aux souvenirs, pour le départ de deux piliers de la bibliothèque de Vers, Muriel Parcollet et Mireille Chauvet (devant au centre).*

Ambiance particulière à la bibliothèque de Vers, samedi 23 novembre 2013, où une petite réception était organisée pour remercier Mireille Chauvet et Muriel Parcollet, deux piliers de l'association qui déménagent, l'une sur les bords de la Méditerranée et l'autre en Bourgogne. Avec des lectures, des chansons et des cadeaux, l'équipe de bénévoles a chaleureusement fêté ces personnes dynamiques qui ont beaucoup œuvré pour le développement de la bibliothèque.

Bénévoles de la bibliothèque depuis 1989, Mireille Chauvet et Muriel Parcollet ont connu le petit local du presbytère avant un déménagement en 2007 dans un espace municipal vaste et fonctionnel situé au carrefour de Maison-Neuve, avec pour

conséquence une impressionnante augmentation du nombre de lecteurs adhérents (de 76 à 220 en quelques mois !). Mireille Chauvet a également été présidente de l'association de 2000 à 2004.

Par leur enthousiasme, leurs idées et leur investissement personnel, Mireille et Muriel ont permis de développer ou de participer à de nombreux projets (accueil de classes, expositions, accueil des seniors, rencontres avec des auteurs, prix Lettres Frontière, réseau du Salève au Vuache, etc.), avec à la clé une belle notoriété pour la « petite » bibliothèque de Vers, une structure associative souvent citée comme « bibliothèque de référence » par les instances départementales de Savoie Biblio.

### Le Comité des Fêtes a fait son cinéma avec le Marsupilami



*De jeunes spectateurs enthousiasmés par ce film d'aventure dédié au fameux Marsupilami d'André Franquin.*

Après le succès de la projection du film de Serge Papagalli « Mais y va où le monde ? » en septembre 2012, le Comité des Fêtes et l'association de cinéma itinérant Cinébus organisaient à nouveau une séance gratuite de cinéma en plein air sur la place des Quatre Jeudis le 31 août 2013.

Le président Maurice Gros et son équipe de bénévoles avaient bien fait les choses en proposant au public venu en nombre frites, saucisses et boissons fraîches tandis que les techniciens de Cinébus installaient un gigantesque écran gonflable dont la stabilité est assurée par une base remplie de 3000 litres d'eau.

À l'heure du crépuscule, les premières images du film « sur la piste du Marsupilami » défilaient sur l'écran devant lequel un public familial avait pris place sur des bancs et des chaises longues. Bien rythmé et riche en gags, le long-métrage d'Alain Chabat a provoqué de belles rigolades sous les cieux étoilés de la petite commune de Vers

### Travail estival pour deux jeunes de la commune

Comme c'est le cas chaque année depuis 2008, la commune de Vers a embauché deux jeunes durant le mois d'août 2013. Nettoyage des massifs floraux, arrosage, travaux de peinture, rangement du grenier de l'école élémentaire, voyages à la déchetterie et chez les fournisseurs, tels ont été les travaux effectués par Laurent Mallet et Thomas Ernst.



*À côté du nouveau tracteur de la commune, Robert Jacquet et ses deux jeunes auxiliaires, Thomas et Laurent.*

Malgré le chaud soleil d'août, les deux jeunes gens n'ont pas rechigné à la tâche et ils ont donné satisfaction à Robert Jacquet, notre agent technique municipal. Le gros chantier de ce mois d'août aura été l'aménagement des salles de classes dont l'ordonnement a été quelque peu modifié par l'ouverture d'un nouvel espace contigu à l'école maternelle. Déménagement de pupitres et de matériel scolaire, nettoyage, peinture, rangements, les futurs écoliers pourront remercier ces deux étudiants qui ont grandement contribué à l'aménagement de leurs salles de classe, de leur cantine et de leur garderie périscolaire.

Cette offre d'emploi sera reconduite pour le mois d'août 2014. Les jeunes de la commune intéressés par ce travail estival peuvent dès à présent faire acte de candidature à la mairie.

## Quand les habitants de Vers font de la cartographie participative

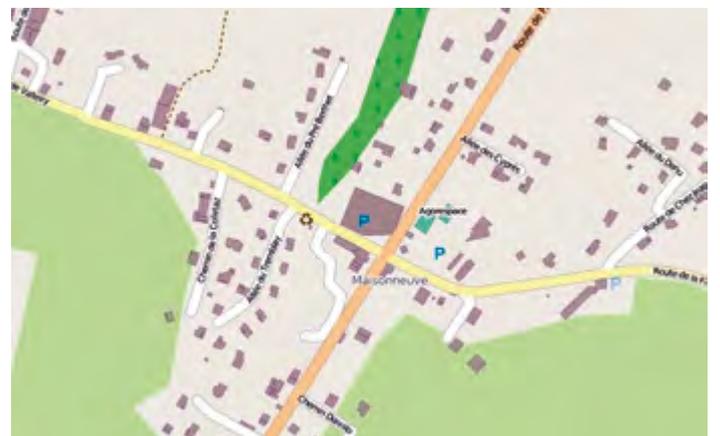
Une animation originale était proposée le samedi 31 août 2013 aux habitants de la commune. À l'initiative de Frédéric Moine, un cartographe de Vers, une séance de « cartopartie » était organisée à la salle communale. Cette animation s'inscrivait dans le cadre d'un projet de création d'une nouvelle carte de la commune de Vers réalisée suivant le principe de la cartographie participative.

En préambule, Frédéric Moine a expliqué que ce projet était développé grâce au site internet Open Street Map (OSM, [www.openstreetmap.fr](http://www.openstreetmap.fr)), un projet international fondé en 2004 dans le but de créer une carte libre du monde, dont les données cartographiques sont ensuite utilisables par tous les internautes selon le principe de la licence libre.

Après vingt minutes d'explications préalables, le groupe d'une vingtaine de personnes, dont Jean-Guilhem Cailton, l'un des membres fondateurs d'OSM France (octobre 2011), venu spécialement de Toulouse, s'est rendu dans le secteur des écoles pour une séance de « cartopartie » sur le terrain. L'exercice a consisté à relever avec un GPS sur un plan papier des éléments (toilettes, point d'eau, espace de jeux, nouveau bâtiment, etc.) ne figurant pas encore sur la carte OSM de Vers en cours de réalisation.

De retour à la salle communale, les participants ont ensuite pu, grâce à des ordinateurs portables, introduire ces éléments sur le logiciel OSM, de façon à ce qu'ils apparaissent prochainement sur la carte de la commune, ainsi que toutes les informations qui y sont liées. Grâce au procédé OSM, tous les habitants de Vers ont la possibilité de participer à la réalisation de la carte de la commune.

Les personnes intéressées par cette aventure géographique peuvent d'ailleurs contacter le secrétariat de mairie.



*Un extrait de la nouvelle carte de Vers réalisée selon le principe de la cartographie participative*



*Cette séance de cartographie participative a même eu les honneurs de la « Une » du Dauphiné Libéré*

## Les écoles : le mot du directeur

Les rentrées se suivent mais ne se ressemblent pas... La nouveauté de cette année a été l'implantation d'une nouvelle classe maternelle en prolongement du bâtiment existant. Ce local est fonctionnel et accueillant et les élèves comme les maîtresses se sont appropriés les lieux rapidement. Quelques améliorations restent à apporter mais les conditions d'accueil sont sans commune mesure avec celles de l'an dernier !

Cette année, l'équipe enseignante est composée de :

- classe de PS-MS : Floriane Vittet (75%) et Eric Dubarry (25%)
- classe de MS-GS : Vanessa Dunand (50%) et Laure Fournier (50%)
- classe de CP-CE1 : Virginie Coulon (100%)
- classe de CE2-CM1-CM2 : Céline Dufour (100%)

Nous accueillons actuellement 97 élèves : une évolution des effectifs toujours tournée à la hausse et les prévisions laissent penser qu'une cinquième classe sera à envisager d'ici deux à trois ans...

Je tiens à remercier ici les enseignantes qui se sont rapidement intégrées dans leur nouvelle structure (pour trois d'entre elles) et fournissent un travail de qualité malgré parfois des conditions pas toujours optimales (cours de récréation peu conviviales, locaux anciens en élémentaire...).

La municipalité fait de son mieux pour que l'école communale soit un lieu de vie et d'apprentissage agréable, et je l'en remercie, mais des désagréments persistent, notamment liés au « bâtiment périscolaire » et à l'évolution des effectifs (parking trop exigu). La reprise enfin imminente du chantier est une excellente nouvelle et nous espérons voir la fin de ces nuisances rapidement !

Dans le cadre de la refondation de l'école, les communes, en concertation avec les enseignants, les représentants des familles et le personnel communal, devaient réfléchir à l'organisation des rythmes scolaires qui se mettra en place à la rentrée de septembre 2014.

La commande était de répartir les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées au lieu de 8 aujourd'hui.

Après plusieurs réunions, la décision a été prise de rallonger la pause méridienne (voir le tableau des horaires pour l'année scolaire 2014/2015 à la page 14).

L'objectif principal de cette mesure est de mieux répartir les enseignements sur la semaine, de créer une régularité (les enfants sont plus réceptifs le matin) et de mettre les élèves dans les meilleures dispositions possibles afin d'améliorer leur performance. De nombreuses personnes sont sceptiques quant à la pertinence et aux effets de cette réforme... l'avenir nous le dira. En tout état de cause, il convient à chacun de s'interroger sur le rythme de vie de ses enfants et de trouver les moyens d'améliorer, dans la mesure du possible, le « temps de l'enfant ».

Nous allons, maintenant que le rythme hebdomadaire est défini, travailler pour que l'organisation à la rentrée soit la plus pertinente et la plus efficace possible. Le chantier est vaste mais je gage que lorsque tout le monde met en priorité l'intérêt des enfants, l'intérêt général, une solution convenable sera trouvée. Elle pourra bien sûr être améliorée tout au long de l'année en fonction des observations du fonctionnement.

Vous pourrez suivre l'avancée de la réflexion en consultant régulièrement le site de l'école ou celui de la mairie.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école : Raymond Villet et ses conseillers municipaux, l'ensemble du personnel communal, l'Association des Parents d'Élèves, les bénévoles de la bibliothèque municipale et mes collègues enseignantes !

À toutes et tous, je souhaite une belle année 2014 !

Éric Dubarry

## L'équipe enseignante de Vers

*L'équipe enseignante de  
l'année scolaire 2013/2014.*

*De gauche à droite,  
Floriane Vittet,  
Virginie Coulon, Céline Dufour,  
Vanessa Dunand, Eric Dubarry  
et Laure Fournier.*



## Les maternelles : PS - MS

Le début d'année scolaire s'est bien passé pour cette nouvelle rentrée, avec une reprise le mardi 2 septembre. Pas évident pour les petites sections de découvrir l'école, les camarades, la maîtresse, Pascale ! Mais les moyens ont pu leur montrer que tout ça était surmontable ! Très vite tout le monde prend ses marques...

C'est avec plaisir que les enfants découvrent les activités de l'école, les sorties, la cour de récréation ! Et alors rien de mieux qu'une petite promenade en forêt pour découvrir les belles couleurs d'automne et les environs de l'école ! Nous sommes partis à pied de l'école le mardi 12 novembre pour aller ramasser de belles feuilles, des châtaignes... La récolte a été fructueuse !

C'est aussi au mois de novembre qu'une volumineuse commande est réceptionnée à l'école : génial ! De nouveaux vélos, trottinettes pour la cour de l'école ! Les enfants sont ravis et n'ont qu'une hâte : les essayer ! Ils découvrent les différents modèles : vélos avec un char accroché à l'arrière pour transporter un camarade, trottinettes à trois roues plus accessibles pour les petites sections, draisiennes (vélos sans roue pour apprendre l'équilibre), sans oublier les incontournables tricycles ! Tous s'en donnent à cœur joie pendant les récréations !

L'intégration à la maternelle semble réussie !

La maîtresse des petits-moyens,

Floriane VITTET



## Les maternelles : MS - GS

On est parti de l'école avec les parents, les maîtresses et Pascale. On a marché sur le trottoir jusqu'à la forêt.

Dans la forêt, on a ramassé des feuilles, des glands, des feuilles de houx, de la mousse, de l'écorce, des bogues, des branches, des châtaignes, des marrons et on les a mis dans notre sac plastique ou dans les sacs des parents ou des maîtresses. On a ramassé aussi beaucoup de déchets que l'on a mis dans un sac et à la poubelle en rentrant.

Ensuite, on a mangé des madeleines apportées par les maîtresses. Elles étaient très bonnes.



Enfin, on est rentré à l'école, c'était l'heure des papas et des mamans. C'était bien.

L'après-midi, on a trié les feuilles, on a dessiné un arbre d'automne et on a fait des empreintes de feuilles sur la pâte à modeler.

Depuis, on lit des livres sur l'automne, sur les arbres...

*(Texte dicté par les élèves de la classe des moyens et grands de l'école de Vers)*

## Les écoles : CP - CE1

C'est un début d'année les pieds dans l'eau pour les 23 élèves de la classe de CP-CE1.

En effet, le cycle piscine a commencé et tous les jeudis matin, nos apprentis nageurs démontrent à quel point ils sont à l'aise dans le milieu aquatique en proposant différentes techniques de nages (plus ou moins académiques) et différentes techniques de plongée (plus ou moins maîtrisées)...

Voici leurs commentaires :

« On aime la piscine parce qu'on aime nager. Et on sait sauter sans frite. » Anna



« Et on a nagé avec la frite sur le dos. » Nora  
« On adore la piscine. On a mis la tête sous l'eau et on a fait le toboggan avec une frite. » Ivana et Lina

« On a sauté du plongoir et on a fait des parcours. J'ai adoré. Et moi aussi j'ai bien aimé. » Samuel et Roman.

« Dans le groupe du maître-nageur, on va chercher des anneaux au fond de l'eau. » Barnabé.

« Dans le groupe de la maîtresse, on plonge. » Clément.

« Jeudi, j'ai fait des roulades et des sauts. » Nathan

« On a fait du toboggan sans la maîtresse, on a nagé avec la frite sur le dos et sur le ventre ». Antoine et Alice.

« Ce jeudi, on a plongé, on a mis la tête sous l'eau, on a fait du toboggan. » Janis et Zélie.

« J'ai marché en arrière sur le tapis et je suis descendu du tapis. » Nolan

« J'ai plongé ». Justine

« J'étais dans le groupe du maître-nageur jeudi. On a sauté en bouteille et je suis allé sur le tapis en courant, j'ai fait une galipette. » Théo

« Je nage avec une frite et sous des obstacles. » Timéo

Les ateliers artistiques des élèves du cycle 3 :

Cette année, tous les derniers vendredis du mois, la maîtresse organise des ateliers artistiques qui durent toute la journée. C'est également pendant cette journée que les anniversaires des enfants nés au cours du mois écoulé sont fêtés.

En septembre, la journée avait commencé par un exposé préparé par une élève de la classe. Il portait sur les différentes représentations de l'Art. Ensuite nous avons travaillé sur le portrait et les différents types de portraits. Au cours de la journée, chaque enfant a réalisé un portrait unicolore d'un personnage imaginaire. Il a ensuite redessiné ce personnage avec quatre agrandissements et angles différents : la difficulté était de reproduire chaque partie en conservant les détails du dessin original.

En octobre on a travaillé avec Jeannette Lhomme-Choulet sur l'aquarelle. Jeannette est venue dans notre classe pour nous apprendre la technique de cette peinture : il faut commencer par humidifier la feuille qui absorbe l'eau ; cela s'appelle «faire un lavis». Ensuite, il ne faut pas mettre trop d'aquarelle sur le pinceau. Enfin, une petite astuce facile à retenir : dans «aquarelle», il y a trois syllabes, donc on ne passe pas plus de trois fois au même endroit. Elle nous a également montré comment reproduire un tableau, une photo ou un objet. Après nous nous sommes mis au travail et nous avons réalisé notre première nature morte.

La nature morte c'est quand on représente quelque chose de naturel comme par exemple une feuille, une pomme ou une grappe de raisin.

Après ce travail, deux élèves nous ont présenté un exposé sur la classification des courants artistiques à travers les siècles.

En novembre, la technique que nous avons expérimentée était celle de la craie grasse et du pastel. Le point de départ de cette journée a été la photo envoyée par Dominique Ernst, qui montrait une péniche naviguant sur un canal construit à la place de la route nationale qui traverse Maison-Neuve. Cette photo nous a naturellement conduit vers «le surréalisme». En regardant des œuvres de Salvador Dali, Max Ernst ou René Magritte, nous avons réalisé des sous-mains sur « l'école surréaliste »... Notre but était de produire, à la craie grasse ou au pastel, un dessin dans lequel chaque enfant devait imaginer l'école de ses rêves. A la fin de la journée nous l'avons plastifié.

L'œuvre d'art du mois de décembre est quelque peu différente puisqu'elle est d'ordre culinaire. En effet, nous fabriquerons un village d'hiver en biscuit et chocolat !

Tout le monde a très hâte que les autres ateliers arrivent.

*Quand le surréalisme vint aux écoliers de Vers par la grâce d'une étonnante photographie du carrefour de Maison-Neuve*



## Mini Racing Club de Vers

### Encore une bonne saison pour le MRCV

La section hélicoptère, ouverte pour la saison 2013, a connu un franc succès. Le club a maintenant autant de membres « voiture » qu'« hélico », c'est une bonne surprise. La RCX Cup s'est très bien passée (voir photos page 18). Il y a eu du monde et du soleil. Pour la saison prochaine, deux courses auront lieu sur notre circuit : les 4 Mai et 6 Juillet 2014. Le club va faire une pause, la RCX Cup n'aura pas lieu en 2014. Par contre, une rencontre hélico, moins lourde à organiser, aura lieu les 23 et 24 août 2014. Pas de repas le samedi soir, mais si vous voulez vous arrêter, vous

êtes les bienvenus, car il y aura tout de même une buvette et une petite restauration sur place.

Mickaël Ouzeau n'a participé qu'à une seule manche de la 3D Cup (coupe de France) cette saison 2013. Une belle 19ème place puisque qu'il participait dans la catégorie la plus relevée. (Les dix premiers participent au championnat du monde). Félicitations à lui !

En attendant de vous retrouver nombreux sur notre terrain tout au long de l'année, le Mini Racing Club vous présente ses meilleurs vœux pour 2014.

<http://www.mrcv74.tk>

## Association des Parents d'Élèves

L'Association des Parents d'Elèves (APE) des écoles maternelle et primaire de Vers vous souhaite une heureuse année 2014 !

Cette année encore, nous nous mobilisons pour : permettre à nos chères têtes blondes de participer aux activités scolaires proposées par les enseignants ; pour organiser des soirées festives (lieux de rencontres et d'échanges entre enfants, parents et enseignants) ; pour renouveler/acheter du matériel pédagogique et bien d'autres choses encore...

Tous les parents des enfants de l'école de Vers sont membres de cette association à but non lucratif. Ceux qui le souhaitent, peuvent s'impliquer, de manière bénévole, dans la vie de l'APE en devenant membre du bureau, en participant aux réunions ou encore en aidant lors des manifestations... Chacun, à son niveau, peut prendre part à la vie, fort sympathique par ailleurs, de l'association !

Le dynamisme dont fait preuve notre APE depuis de nombreuses années, nous a permis, jusqu'à présent, d'autofinancer les projets et de ce fait, aucune participation financière annuelle n'est demandée aux parents. En revanche, nous n'hésitons pas à les mettre à contribution lorsqu'il s'agit de garnir les

buffets lors des soirées festives !! Et si vous souhaitez faire un don, il sera apprécié !!

Afin de récolter des fonds, l'année dernière, nous avons organisé notre traditionnelle soirée choucroute, la vente de produits de la ferme, de lasagnes, de pâtisseries et de sacs à dos personnalisés avec les dessins de nos enfants.

Mais, me direz vous, que faisons-nous concrètement de l'argent gagné ? Et bien, cette année nous avons d'ores et déjà : renouvelé le parc de vélos et de trottinettes des maternelles (financement partagé avec la Mairie de Vers, merci à elle) ; acheté de jeux éducatifs, des livres ; amené les cycles 1 et 2 au cinéma ; organisé la fête de Noël

Le renouvellement du parc de vélos fait partie d'un projet plus vaste (en collaboration avec la Mairie) d'amélioration des jeux extérieurs qui se trouvent dans les cours d'école.

Bien entendu d'autres activités sont prévues cette année : sortie à la Maison du Salève, fête du Carnaval et de fin d'année, rencontres inter-écoles, et d'autres encore. Au final c'est environ 6.000 euros récoltés et dépensés par an.



Cette année nous souhaitons nous ouvrir sur l'extérieur ; c'est à dire communiquer nos activités directement à tous les habitants de notre commune (et pas seulement aux parents d'élèves) ; ce que nous allons tenter de mettre en place dès la prochaine vente !

Toute l'équipe de l'APE se joint à moi pour vous renouveler nos meilleurs vœux pour cette année qui commence.

Isabelle Brizon,  
Présidente de l'APE de Vers

## Donneurs de Sang

Le 13 juillet 2013, une trentaine d'amicalistes se sont retrouvés au Salève pour un barbecue au chalet du Plan, d'où nous avons pu admirer les feux d'artifices tirés des villages alentours. Merci aux organisateurs et à Simone et Jojo, qui ont déniché ce coin tranquille où nous avons passé une bonne soirée.

Lors du dernier don du sang, en septembre 2013, 34 volontaires, dont cinq nouveaux donneurs, ont fait le geste généreux « qui sauve une vie ». Les besoins étant de plus en plus nombreux, les « jeunes majeurs » sont attendus pour une « première fois » ! N'hésitez pas à venir, l'équipe médicale (docteur et infirmières) saura vous accueillir dans le calme et la sérénité, et nous, les anciens, nous vous restaureront du mieux que possible dans une ambiance chaleureuse !

L'appel est lancé, souhaitons que l'année 2014 continue dans cette voie !

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 14 mars 2014, à 20h30, dans la petite salle des fêtes. Vous êtes tous les bienvenus !

Encore une fois nous remercions la municipalité de nous prêter gracieusement les salles lors de nos manifestations.

Meilleurs vœux à tous pour la nouvelle année !



## Shotokan Karaté de Vers

Le club a entamé début septembre 2013 sa quatorzième saison ! La saison précédente s'est clôturée en beauté avec la réussite au Shodan (ceinture noire) de Pascal, Anne-Sophie et Lucas, ce qui permet au SKV de compter désormais huit ceintures noires dans son effectif. Ces karatékas expérimentés participent à la formation et à l'entraînement des plus jeunes.

Affilié à la FEKAMT (Fédération Européenne de Karaté et d'Arts Martiaux Traditionnels), le SKV a la vocation de toujours pratiquer un karaté proche des racines de cet art martial. Ses professeurs font travailler la précision de la technique et le placement du corps, tel que l'a enseigné Maître Gichin Funakoshi.

Depuis quelques années, le Shotokan Karaté de Vers organise des stages de perfectionnement, animés par des professeurs de haut niveau, qui permettent aux karatékas de progresser dans leur technique. Chaque stage est suivi d'un repas, qui permet à chacun de partager son ressenti et son expérience.

Durant la saison 2013/2014, le club proposera des stages de self-défense ouvert à toutes les personnes intéressées (dès 13 ans). Les dates de ces stages, qui ont lieu dans le dojo de la MJC de Viry, sont à consulter sur le site internet du club ([shotokan karaedo vers.fr](http://shotokan-karaedo-vers.fr)). Dans la salle de Maison-Neuve, les cours ont lieu les mardis et jeudis soir (de 18h à 20h30, selon les niveaux).



*Pascal Guerraz et Alain Radiguet, président et entraîneur du SKV*

## Comité des Fêtes

### Le Comité des Fêtes a organisé deux manifestations en 2013.

Le dimanche 30 juin a eu lieu la traditionnelle fête villageoise qui a remporté un franc succès avec beaucoup de monde jusque tard dans la soirée.

Toutes les animations ont bien fonctionné : concours tir de fléchettes, atelier maquillage, tombola, concours de boules exceptionnel par le nombre de participants, et pour la première fois un mini tournoi



de foot sur l'agorespace, encadré par les jeunes de Vers.

Nous avons pu apprécier la fanfare des Baracoins et goûter aux produits du terroir, charcuterie proposée par Michel Mermin et vins du pays de Seyssel présentés par Martine et Bernard Mollex. Le repas, jambon à l'os et gratin dauphinois, a été préparé sur place par Régis Lachat, de Présilly, avec ses deux assistants hauts en couleurs, Max et Jean-Claude !

Un grand merci à tous les membres du comité des fêtes, à tous les membres des associations de Vers, sans oublier les jeunes qui ont animé le tournoi de foot, et la municipalité, qui met toutes ses infrastructures à notre disposition.

Le samedi 30 août 2013 a eu lieu la deuxième édition de notre cinéma en plein air à Vers. Comme l'an passé, nous avons proposé une petite restauration en début de soirée et ensuite, avec le concours du Cinébus, a été projeté le film « Sur les traces du Marsupilami » comédie d'Alain Chabat avec Jamel Debbouze. Les spectateurs ont bien apprécié le film.

Nous nous réunirons pour notre assemblée générale en février, toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour étoffer notre équipe du Comité des fêtes.

Le président, Maurice GROS

## Bibliothèque

### L'année 2013 se livre en quelques chiffres :

- 7 heures d'ouverture hebdomadaire : lundi et mercredi de 16h30 à 19h, samedi de 10h à 12h
- 5000 documents : livres en grands caractères, magazines, biographies, documentaires, contes, bandes dessinées, romans pour adultes et enfants, CD audio
- à consulter sur place en libre accès ou à emprunter en payant une cotisation annuelle par adulte de 8 €, gratuité pour les enfants de moins de 18 ans



- 13 bénévoles pour vous accueillir, vous conseiller, animer ce bel espace de lecture publique : Catherine, Christine, Claude, Dominique, Emilie, Hélène, Jean-Pierre, Jocelyne, Mélanie, Nathalie A., Nathalie C., Pascale, Sylvaine
- 3 animations :

Mai et juin : « *un tracteur nommé souvenir* » exposition sur le monde agricole avec une balade-souvenirs en tracteur dans le village le 8 juin

Juillet à novembre : Prix Lettres frontière :

2 lauréats « *l'Homme à la carrure d'ours* » de Franck Pavloff et « *Le chemin sauvage* » de Jean-François Haas. Deux très beaux romans, intenses, envoûtants, disponibles à la bibliothèque ainsi que tous les autres romans de la sélection Lettres frontière à laquelle nous adhérons depuis 2007

Décembre et janvier : exposition « *Amours des livres, livres d'amour* » avec le 15 décembre une animation « *Amours enchantées* » : kamishibai, chansons par la chorale du Vuache et contes par Nathalie Comé.

Nous vous souhaitons une belle année 2014, riche en lectures-partage, enseignement, émotion, plaisir.

**30 janvier 2014 : assemblée générale à 20h30**

Lors de cette saison 2013-2014, ce ne sont pas moins de 180 joueurs qui ont pris une licence au FC Vuache ! L'engouement pour le football, la dynamique et les infrastructures sont un gage de réussite pour le club. Merci à tous les bénévoles qui permettent cette dynamique.

Avec l'arrivée de l'hiver et des premiers froids, le moment est venu de poser les crampons. La première moitié de notre saison est mitigée, avec des résultats variables selon les équipes.

## Les seniors

Avec l'accession en première série pour les Seniors 1 et l'apport de quelques nouveaux joueurs, l'ambition de cette équipe était de bien figurer et de jouer le maintien. Un bon début de championnat et des prestations de qualité ont laissé entrevoir de beaux espoirs, mais au fil des matchs, l'équipe s'est désunie et les performances ont baissé. Les Seniors 1 sont actuellement 9ème sur 12. Pour la deuxième partie de championnat, il va falloir que coachs et joueurs réagissent et travaillent tous ensemble pour assurer le maintien.

Les Seniors 2 sont actuellement 11ème sur 12. Souvent tributaires de l'effectif de l'équipe première, ils ne sont pas arrivés à traduire leur envie et le bon état d'esprit sur le terrain... Mais ce n'est que partie remise !

Fabrice Baudet, entraîneur des seniors depuis plus de quatre ans, a souhaité prendre du recul. Merci à Fabrice pour son engagement au sein du FC Vuache. C'est désormais Thierry Baguet qui reprend le groupe, bien déterminé à transmettre son envie de réussir aux joueurs !

## Le G3V

Comme vous le savez, ce groupement réunit les jeunes de 15 à 19 ans des clubs de Valleiry, de Viry et du Vuache. Les U19 ont accédé à la première série, ils réalisent un beau parcours et sont actuellement 7ème sur 12.

Nous avons deux équipes en U17, la première évolue en deuxième série, elle est classée 7ème sur 12. Les choses sont plus difficiles pour la deuxième, qui est dernière de son groupe et dont l'ambition se limite désormais à permettre à tous de pratiquer leur sport favori.

Les deux équipes U15 sont en deuxième série. Elles sont respectivement 3ème et 7ème de leur poule, avec de beaux espoirs pour la suite de la saison.

## Nos jeunes pousses

Nous avons engagé dix équipes de jeunes cette année (des U7 aux U13). Nos coachs font un excellent travail, ils transmettent leur passion et leur plaisir à tous nos jeunes. Merci aux parents qui accompagnent et encadrent avec les entraîneurs les différentes équipes.



## Infrastructure

Le projet d'aménagement des vestiaires suit son cours, le permis de construire a été déposé, nous espérons vivement que la première pierre sera posée en 2014. Encore un grand merci aux six communes partenaires pour leur engagement et leur volonté de faire aboutir ce projet que l'on sait nécessaire pour l'accueil de tous.

## Manifestations

Le samedi 2 Novembre 2013 a eu lieu à Savigny notre Soirée Choucroute. La salle était comble, merci à tous ceux qui ont participé à cette manifestation. Rendez-vous le samedi 8 février 2014 avec le traditionnel Concours de belote à la salle des fêtes de Jonzier-Epagny. Venez nombreux !

Notez sur vos calendriers les dates des 7 et 8 juin 2014, avec le traditionnel tournoi du FC Vuache.

Toute l'actualité du club est à découvrir sur le site internet :

[www.fc-vuache.com](http://www.fc-vuache.com)

Le président : P. Lachenal



*L'équipe des Seniors 2 devra redresser la barre lors de la deuxième partie de championnat.*

### Victoire fragile contre les gaz de schiste

Le verdict, très attendu, du Conseil Constitutionnel, sur la loi du 13 juillet 2011, a été rendu, le vendredi 11 octobre 2013. Cette loi interdit l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, à partir de la fracturation hydraulique non conventionnelle, seule technique d'extraction, à ce jour, dans le monde ; extrêmement polluante pour la terre, pour l'eau et pour l'air (600 produits chimiques étant utilisés, va et vient de nombreux camions...), dangereuse (explosion de la roche mère qui crée des minis-séismes) et gourmande (utilisation de grandes quantités d'eau)...

Le Conseil Constitutionnel a reconnu officiellement tous les risques, très importants et très polluants, imputés à l'exploitation des Gaz de Schiste, sur la santé et l'environnement, il a donc validé la loi 2011, l'interdisant.

Le Conseil Constitutionnel a aussi, de ce fait, débouté la Compagnie Texane SCHUEPBACH qui voulait casser cette loi en contestant :

- La légalité de l'abrogation de deux de ses permis (en Aveyron et en Ardèche).
- Le principe de liberté et d'égalité des lois françaises.

Le Conseil Constitutionnel déclare donc l'interdiction définitive et absolue de l'exploitation générale des

Gaz de Schiste, sur le territoire français. Cela serait normalement une victoire incontestable, juridique, politique et écologique.

Mais, vu l'enjeu économique mondial et la demande astronomique des dommages et intérêts (1 milliard de dollars) réclamés à la France, pour l'obtention de permis infructueux, la vigilance reste, tout de même, de mise. Le dossier « Gaz de Schiste » n'est pas, malheureusement, clos :

Des forages, des permis de recherche et des demandes de permis sont toujours en cours.

La décision du Conseil Constitutionnel n'exclut pas une expérimentation ponctuelle.

Les sociétés pétrolières attaquent l'Etat au Tribunal Administratif. Bien qu'aujourd'hui, ce recours a perdu un argument de poids, on ne peut connaître la décision du Tribunal.

Pour une interdiction ferme et définitive de l'exploitation des Gaz de Schiste, par fracturation hydraulique non conventionnelle, la réforme du Code Minier est vraiment nécessaire, d'autant plus qu'une mutation du code minier, favorisant les recherches et les exploitations est demandée et en voie d'être acceptée, pourtant elle avait été refusée par l'ancienne Ministre de l'Ecologie, Delphine Batho.

Pour clore définitivement le dossier, pour une eau pure, pour un air sain, pour une terre propre, pour développer des solutions alternatives et moins polluantes, restons vigilants !





## Présentation des résultats de la dernière caractérisation des Ordures Ménagères



Photo d'un prélèvement de déchets lors du déchargement des camions de collecte, chaque prélèvement pèse environ 75 kg, pour un total analysé de 150 kg environ.

### Qu'est-ce qu'une caractérisation ?

- Une caractérisation est un prélèvement d'un volume déterminé de déchets lors d'une collecte d'ordures ménagères. Celui-ci est trié, analysé et chaque fragment de déchet est classé en 13 catégories, recyclables, compostables ou à éliminer (par incinération).
- Ce prélèvement montre une image, à un instant déterminé, de la composition exacte des déchets des habitants de la Communauté de Communes du Genevois, c'est en multipliant les caractérisations que des moyennes peuvent s'affiner et donner des indications précises sur le contenu des poubelles de la CCG.

### Objectifs des campagnes de caractérisation :

- Identifier le potentiel de matière compostable
- Déterminer la part de matériaux recyclables
- Evaluer l'évolution de la composition des déchets dans le temps

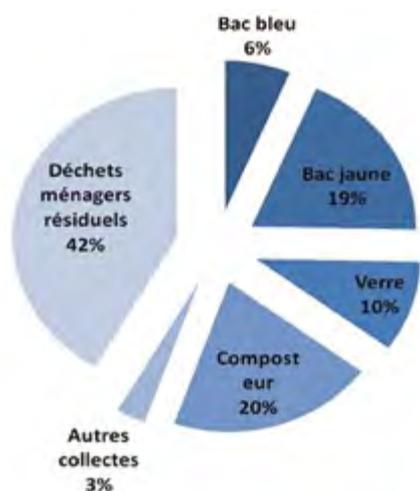
Depuis 2011, 12 caractérisations ont eu lieu sur les collectes d'ordures ménagères de la Communauté de Communes du Genevois.

### Composition des Ordures ménagères résiduelles de la CCG en 2013 comparées aux résultats du SIDEFAGE (graphiques ci-contre)

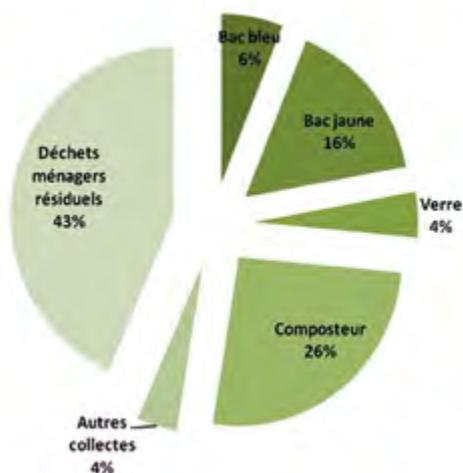
Dans les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Genevois, 6% des déchets pourraient être recyclés grâce à la collecte sélective des Plastiques et métaux (Bacs bleus du SIDEFAGE) 19%, des déchets sont des déchets de papiers et cartons recyclables (bac jaune du SIDEFAGE), 10% des déchets sont des bouteilles et pots en verre, recyclables en les déposant dans le bac vert et 20% des déchets compostables, les 3% correspondent aux déchets à éliminer en déchèterie ou dans des zones de déposes spéciales, comme par exemple les associations de récupération des textiles.

### Répartition par habitant des volumes de déchets pouvant potentiellement être détournés de l'incinération :

- 19kg/an et par habitant de plastiques et métaux peuvent être détournés,
- 56kg/an/habitant de papiers et cartons



Résultats CCG



Résultats SIDEFAGE

# Communauté de communes : caractérisation des Ordures ménagères

- 29kg/an/habitant de verre
- 61kg/an/habitant de déchets compostables.

## Quel impact financier pour le contribuable ?

Le coût de traitement des ordures ménagères est de **88 €/Tonne**.

Le coût de transport par le train des déchets est de **35 €/Tonne**.

Aussi, un meilleur geste de tri (UNIQUEMENT DANS LES BACS DE TRI du SIDEFAGE, compostage exclu) permettrait annuellement d'économiser : **342.000 €** de frais d'incinération et **136.000 €** de frais de transport.

Ces chiffres impressionnants sont à prendre avec du recul car chaque habitant du territoire devrait être un parfait trieur afin de les atteindre mais, de substantielles économies peuvent être effectuées en améliorant le geste de tri.

Pour conclure, certains habitants peu soucieux de l'environnement et de la gestion des déchets au quotidien, **continuent à jeter « n'importe quoi, n'importe où »** comme par exemple **des déchets électriques** qui sont pourtant collectés et valorisés (par le recyclage et économiquement pour la CCG et donc ses contribuables) :



*Téléviseur retrouvé dans les ordures ménagères*



*Écran d'ordinateur et enceintes musicales.*



← *Fer à repasser*

# Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

## Des Rencontres sans pépin autour des vergers traditionnels !

Le grand évènement de l'année 2013 pour le Syndicat intercommunal d'Aménagement du Vuache, qui rassemble neuf communes, dont celle de Vers, aura été l'organisation des 9<sup>ème</sup> Rencontres autour des Vergers traditionnels le dimanche 24 novembre au Centre culturel l'Ellipse.



*Une partie des organisateurs de cette manifestation dédiée à la pomme et aux vergers traditionnels*

Placée sous le thème de « la Nature en Ville », cette manifestation organisée conjointement avec le Syndicat mixte du Salève et la commune de Viry, accueillait dans un vaste espace de nombreuses animations, avec des conférences (la nature en ville, un verger dans ma ville, et l'abeille en ville), des visites guidées, des ateliers pour les enfants avec la Maison du Salève, la Compagnie des gens d'Ici et la Médiathèque, des balades en calèches, des démonstrations de plantation et de taille d'arbres fruitiers, un marché de producteurs locaux, les stands des associations locales (LPO, Apollon 74, la Salévienne, etc.), des pressées de pommes et un concours de dessin pour les enfants, avec de nombreux lots à gagner !

Il y avait également une vente de plants d'arbres fruitiers de variétés locales, la présentation d'une impressionnante collection de fruits de variétés anciennes par les Croqueurs de Pommes de la Haute-Savoie et le Verger Tiocan du Pays de Gex, sans oublier le traditionnel « Repas autour de la pomme » préparé et servi à midi par l'Association des parents d'élèves de Viry.

## MJC du Vuache

### Tous les clignotants sont au vert pour la MJC du Vuache

En phase avec le développement démographique de notre secteur, la MJC du Vuache a vu le nombre de ses adhérents passer de 2405 à 2742 pour la saison 2012/2013, soit une augmentation de 14%. Soutenue financièrement par neuf communes partenaires (Chênex, Chevrier, Dingy, Jonzier-Epagny,

Minzier, Savigny, Valleiry, Vers, Vulbens), par le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales, la MJC du Vuache a proposé à ses adhérents 54 activités hebdomadaires différentes, dans les domaines du sport, de la danse, de la musique, du bien-être ou des ateliers d'art, soit 12.500 heures d'animation.



*Parmi les réussites artistiques de l'année 2013, le spectacle « la Belle au Bois », une création d'Anna et Janry Varnel.*

La structure dispose également d'un secteur jeunesse très dynamique (centre de loisirs, activités du mercredi, petite enfance) et propose des stages dans les domaines les plus divers (œnologie, relooking, danse bollywood, cuisine, informatique, etc.). Sa saison culturelle a accueilli de nombreux spectacles où se côtoient productions locales et scènes nationales.

La santé financière de la MJC est bonne, avec un bénéfice de 33.580 euros pour un budget global de 812.000 euros. Lors de cette assemblée générale, il a été aussi rappelé la philosophie de la MJC du Vuache depuis 43 ans : promouvoir une citoyenneté vivante et participative, proposer des activités éducatives et culturelles au plus grand nombre et offrir un espace d'échange convivial permettant d'agir pour et avec les autres.

**FIDELEC 74**  
ELECTRICITE GENERALE-CHAUFFAGE ELECTRIQUE



**SAXOD F.**  
102 ZA LES GRANDS PRES  
74160 PRESILLY  
04 50 38 96 33  
06 09 41 35 03  
fidelec@hotmail.fr *Illuminer vos projets est notre métier*

ENTREPRISE DE TERRASSEMENTS ET TRAVAUX PUBLICS  
**André LYARD**  
63 allée des Morilles 74160 VERS  
Fax 04 50 35 25 77  
Port 06 08 43 71 14  
**Tél. 04 50 35 21 78**



**SERGEN Electroménager**  
DEBORNE G. - SAXOD J.  
*Une équipe dynamique à votre service*  
*La compétence, nous l'avons*  
*Le résultat, vous lavez !*



**BOSCH**

Tél. 04 50 04 47 36      102 rue des Grands-Prés  
Fax 04 50 04 66 47      Zone Artisanale  
74160 PRESILLY

**Antenne**  
Réception terrestre & Satellite  
TNT - HD  
Réseaux câblés



Impasse des Bottières  
**74270 FRANGY**  
Tél. 06 84 89 66 21  
06 84 93 01 98

**Interphone**  
Portier vidéo  
Contrôle d'accès

**PATIN SARL**



Spa - Piscine - Sauna et Hammam  
Exposition de 100 m<sup>2</sup> de Spas

400 route de Viry - 74160 Beaumont  
www.patin-sarl.com  
06 23 76 28 38



**Stores Clerc** *Devis gratuit*  
extérieurs et intérieurs  
Père et fils  
*Clerc Emmanuel créatif*  
**Volet roulant**  
motorisation - automatisation

2 bis rue de l'égalité . 74960 MEYTHET  
Tél. +33 6 83 23 39 77 . +33 4 50 27 12 59  
Fax +33 4 50 27 37 46 . e-mail : clerc7@wanadoo.fr

**www.storesclerc.com**

ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES  
**SCEA Lyard**  
Battage - Débroussaillage - Distillation




175, route de Viry - 74160 VERS  
Portable : 06 16 19 15 20 - 06 09 38 82 39 - Tél : 04 50 35 20 01  
Fax : 04 50 35 24 94

**GARAGE JACQUET**  
*Bernard et Sophie à votre service !* **Mécanique - Electricité Auto**

**Votre agent Renault à Viry depuis 30 ans**





« L'Éluset » 267 route de Fagotin 74580 VIRY - Tél. 04 50 04 75 88

## Aide à Domicile en Milieu Rural

L'ADMR Viry-Vuache (aide à domicile en milieu rural) a tenu son assemblée générale en septembre dernier à la mairie de Viry. Sa présidente, Annie Duchêne, a rappelé les objectifs de cette association : créer et développer des services à domicile pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, mais aussi favoriser la création de

lien social et contribuer à la création d'emplois qualifiés et durables. Elle a ensuite détaillé l'importance des ADMR au plan national (3335 associations, 110.000 bénévoles, 104.500 salariés et 717.000 clients-adhérents !) avant d'évoquer la Haute-Savoie (36 ADMR, 539 bénévoles, 1771 salariés soit l'équivalent de 800 emplois à plein temps, 9267 clients-adhérents), puis l'ADMR Viry-Vuache, qui compte 18 responsables bénévoles, 18 aides à domicile et deux secrétaires (soit 12 temps pleins) intervenant chez 185 familles, personnes âgées ou handicapées (17.000 heures) dans dix communes.



*Une partie de l'équipe de bénévoles qui fait quotidiennement fonctionner l'ADMR Viry-Vuache.*

L'association est soutenue financièrement par le Conseil général dans le cadre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), par les caisses de retraite, les mutuelles, les communes adhérentes (Chênex, Chevrier, Dingy, Jonzier-Epagny, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens) et les personnes aidées.

En 2012, l'ADMR Viry-Vuache a connu une légère baisse de son activité de l'ordre de 3 %. Pour un budget annuel de 431.441 euros, l'association présente cette année un bénéfice de 12.324 euros, qui a été versé au budget 2013.

## Anciens d'AFN

### Les anciens d'AFN se regroupent



À l'initiative des anciens d'AFN (Afrique Française du Nord, terme utilisé pour désigner les soldats français ayant combattu dans les anciens territoires français d'Afrique) de Vulbens et de la majorité des membres de Valleiry, une nouvelle section d'anciens combattants a vu le jour dans l'ouest du canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Elle a pour titre la Section du Vuache et elle est affiliée à la structure départementale « UDC (Union des Combattants) AFN et Autres Conflits », qui regroupe l'ensemble des anciens combattants.

Comme le précise Louis Benoit, le nouveau président de cette Section du Vuache :

*« cette nouvelle structure se donne pour mission de recruter et de fédérer tous les anciens combattants sur le territoire des communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Valleiry, Vers et Vulbens. Elle pourra de ce fait représenter les anciens combattants et rappeler dignement le devoir de mémoire que chaque citoyen se doit d'exprimer envers la nation. »*

*La section du Vuache sera présente à chaque manifestation patriotique sur son secteur, en portant haut son tout nouveau drapeau tricolore imprimé aux armes de la section, offert par les municipalités du territoire concerné ».*

# Les clés de la propriété A VERS

(10 min. de St Julien en Genevois)

**ACHETEZ  
EN PSLA<sup>(1)</sup>**

- TVA réduite<sup>(2)</sup>
- 15 ans d'exonération de taxe foncière<sup>(2)</sup>
- Garantie de rachat<sup>(2)</sup>



## Le Clos de la Fruitière

**16 appartements  
du 2 au 4 pièces**

Balcons, garages individuels fermés

(1) Acquisition libre hors dispositif PSLA si les revenus du foyer fiscal sont supérieurs au plafond de ressources en vigueur dans le cadre d'un achat en PSLA. Détails des modalités et barèmes d'application du PSLA disponibles auprès de nos conseillers. Document non contractuel. Photos et illustrations à caractère d'ambiance. Se référer à la notice descriptive pour le détail des prestations. (2) TVA 5,5% ou 7%, sous certaines conditions.

PLM Pierre-Comet - SENECCA RCS Bourg 759 200 751 - © FOTOLIA

Un conseiller vous renseigne

**04 50 66 46 99**

[www.apricot-immobilier.com](http://www.apricot-immobilier.com)

LES NOUVEAUX ESPACES A VIVRE  
**apricot**  
immobilier

## Comité de jumelage

**Comme chaque année, le comité de jumelage du canton de Saint-Julien a continué de favoriser les échanges avec la ville allemande de Mössingen dans le Bad Wurtemberg**

En mars rencontre des deux comités à Archamps.

En juillet à Saint-Julien et à Collonges-sous-Salève, et en octobre à Mössingen, concerts de l'orchestre de chambre de Mössingen et de la Chorale Pierre de Lune, à l'initiative de l'association le Fil d'Ariane.

Le concert commençait avec trois œuvres de Bach interprétées par l'orchestre seul sous la direction de Dietrich Schöller-Manno, co-chef de d'orchestre. Il y eut ensuite le Requiem en ré mineur, KV626, sous la direction d'Emmanuel Junod. Pendant 1 h 15, les spectateurs ont apprécié la qualité de l'interprétation et l'ont exprimé par les nombreux et chaleureux applaudissements à la fin du concert.

En juillet, un groupe de cyclistes du canton de Saint-Julien a pédalé durant quatre jours pour rejoindre Mössingen.

Durant tout l'été, nous avons pu admirer à Vers les magnifiques fleurs de Mössingen dans le massif situé près de l'auberge de la Fruitière. Les graines avaient été cordialement offertes par la mairie de Mössingen à Robert Jacquet, notre agent technique communal.

En octobre rencontre des deux comités à Mössingen.

Fin novembre, une délégation est venue de Mössigen à la foire de la Sainte-Barbe à Collonges-sous-Salève pour vendre la traditionnelle bière de la brasserie Fischer et proposer également des produits locaux (saucisses, spatzle, vin chaud).

Quelque 300 litres de bière ont été consommés et appréciés des Savoyards et Genevois qui s'étaient déplacés nombreux pour cette foire.

Les échanges 2013 se sont terminés par la vente d'environ 250 kg de nos fromages lors du marché de Noël le 8 décembre à Mössingen.

Je vous recommande vivement ce marché de Noël, n'hésitez pas à nous contacter pour vous trouver une famille d'accueil, ils seront ravis de vous recevoir.

Pour 2014, les principaux projets sont :

En avril, rencontre des deux comités à Archamps.

En mai, visite du CERN pour une cinquantaine d'Allemands.

En octobre, visite de Bruxelles pour les deux comites et rencontre à Mössingen.

**Vous êtes intéressés par ces échanges ?**

**Prenez contact avec :**

**Christine Duffau**

**(Communauté de Communes du Genevois)**

**Brigitte Jacquet**

**(déléguée de notre commune)**

**Tél. 04.50.35.27.93**



# Elections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014

## Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

## Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.



## Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la Communauté de Communes du Genevois par deux conseillers communautaires. C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

## Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune. **Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.**

## Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

## Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/elections>

